

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## FRAMLINGTON EQUITIES

# AXA IM EURO SELECTION

Catégorie d'actions : AXA IM EURO SELECTION R Capitalisation EUR (ISIN : FR0013321023)

Cet OPCVM est géré par AXA IM Paris, filiale du Groupe AXA IM

## Objectif et politique d'investissement

L'OPCVM est classé dans la catégorie suivante: « Actions de pays de la zone euro ».

### Objectif de gestion

L'objectif de l'OPCVM est la recherche de performance du capital, mesurée en Euro, sur un horizon de long terme, en s'exposant principalement sur les marchés d'actions de la zone Euro L'OPCVM met en œuvre une gestion dynamique et discrétionnaire reposant notamment sur la sélection d'instruments financiers fondée sur l'analyse financière des émetteurs tout en prenant en compte une approche d'investissement socialement responsable et respectueuse des critères de responsabilité en matière environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) qui sont des éléments clés retenus dans les décisions d'investissement.

### Politique d'investissement

L'OPCVM est activement géré afin de capturer les opportunités sur les marchés actions de la zone Euro, en répliquant une allocation tactique visant à générer une rentabilité à long terme. Les expositions géographiques ou sectorielles résulteront de cette allocation. Les décisions d'investissement se fondent sur une combinaison d'analyses spécifiques macroéconomique, sectorielle et d'entreprise. Le processus de sélection des actions se base principalement sur une analyse rigoureuse du modèle économique des sociétés, de la qualité de gestion, des perspectives de croissance et du profil général de rendement-risque. Le gérant pourra ou non investir dans des titres composant l'indicateur de référence à sa libre discrétion et sans contrainte particulière. Le Gestionnaire financier utilise largement les données ESG dans le cadre de la construction de l'univers de sélection. Les notes ESG permettent aussi à orienter la construction du portefeuille vers des valeurs démontrant des caractéristiques ESG supérieures. L'objectif de l'OPCVM est d'investir dans des titres durables qui ont mis en œuvre de bonnes pratiques en termes de gestion de leurs impacts environnementaux, de gouvernance et de pratiques sociales (« ESG »), qui à titre illustratif, peuvent être l'empreinte carbone et/ou l'intensité en eau pour l'aspect environnemental, la santé et/ou l'égalité hommes-femmes pour l'aspect social, la politique de rémunération pour la gouvernance. L'OPCVM applique une approche d'investissement socialement responsable dite en « sélectivité » qui consiste à sélectionner les meilleurs émetteurs de l'univers investissable sur la base de leurs notations extra-financières avec un focus sur les scores ESG. Cette approche de sélectivité « Best-in-Class », appliquée de manière contraignante à tout moment, consiste à réduire d'au moins 20% l'univers d'investissement tel que défini par l'Indicateur de Référence en excluant les émetteurs sur la base de leurs scores ESG. En outre, l'OPCVM applique les politiques d'exclusion sectorielle d'AXA IM dans des domaines tels que les armes controversées, les risques climatiques, les matières premières agricoles et l'huile de palme et la Politique de Standards Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance d'AXA IM (« Politique de Standards ESG d'AXA IM »), qui intègre des politiques d'exclusion supplémentaires telles que le tabac et les armes au phosphore blanc, les investissements en titres émis par des sociétés en violation grave des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et présentant les scores ESG les plus bas tels que décrits dans la politique.

Ces politiques sont disponibles sur le site internet : <https://particuliers.axa-im.fr/fr/investissement-responsable>. Les données ESG utilisées dans le processus d'investissement reposent sur des méthodologies ESG basées en partie sur des données fournies par des tiers, et dans certains cas développées en interne, elles sont donc subjectives et peuvent évoluer dans le temps. L'absence de définitions harmonisées peut rendre les critères ESG hétérogènes. Ainsi, les différentes stratégies d'investissement qui utilisent les critères ESG et les reportings ESG sont difficilement comparables entre elles. L'OPCVM est exposé de 90% à 100% de son actif, en direct, dans des actions de la zone euro, de toutes capitalisations de tous secteurs économiques. L'OPCVM est en permanence investi en direct à hauteur de 75% minimum de son actif net en actions éligibles au Plan d'Épargne en Actions (P.E.A.). La stratégie peut être réalisée par des investissements en direct et via des dérivés étant entendu que la somme des investissements en direct et de l'exposition via des dérivés ne pourra excéder une fois l'actif net. L'OPCVM peut utiliser des dérivés uniquement pour se couvrir.

### Indicateur de référence

La progression de la valeur liquidative pourra être comparée à un indice Euro Stoxx Net Total Return.

L'indice Euro Stoxx est un indice boursier composé d'actions des plus grandes valeurs de la zone Euro choisies sur des critères de capitalisation, de liquidité et de poids sectoriel.

La performance de l'indicateur de référence inclut les dividendes détachés par les actions qui composent l'indicateur.

Pour des informations complémentaires vous pouvez vous connecter sur le site : [www.stoxx.com](http://www.stoxx.com).

La gestion de l'OPCVM n'étant pas indiciaire, sa performance pourra s'éloigner sensiblement de l'Indicateur de référence qui n'est qu'un indicateur de comparaison.

### Devise de l'OPCVM

Devise de référence de l'OPCVM : Euro.

### Durée de placement recommandée

Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

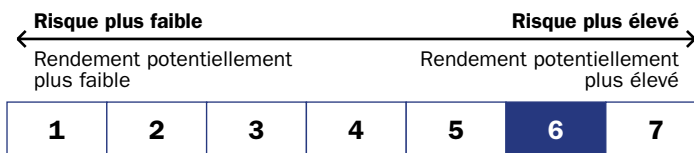
### Modalités de souscription/rachat

Les ordres de souscription et de rachat doivent parvenir auprès du dépositaire, chaque jour ouvré avant 14h00 (heure de Paris) et sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative. L'attention des porteurs de parts est attirée sur l'existence potentielle de délais de traitement supplémentaires du fait de l'existence d'intermédiaires tels que le conseiller financier ou le distributeur.

La valeur liquidative de cet OPCVM est calculée sur une base quotidienne.

Minimum de souscription initiale : 1 action

## Profil de risque et de rendement



Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

**Pourquoi l'OPCVM est-il dans cette catégorie ?**

L'OPCVM n'est pas garanti en capital. Il est investi sur des marchés et/ou utilise des techniques ou instruments qui peuvent faire face à des fluctuations rapides et significatives pouvant engendrer des gains ou pertes importants.

L'indicateur de risque de l'OPCVM est représentatif de son exposition aux marchés actions des pays de la zone Euro.

**FRAMLINGTON EQUITIES**  
**AXA IM EURO SELECTION**
**Frais**

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des actions, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

**Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement**

Frais d'entrée	Aucun
Frais de sortie	Aucun

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.

**Frais prélevés par le fonds sur une année**

Frais courants	1.60%
----------------	-------

**Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances**

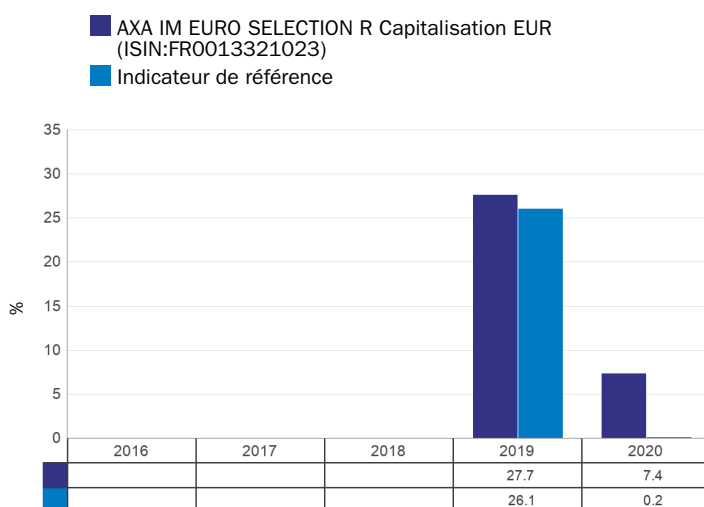
Commission de performance	Aucune
---------------------------	--------

Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Les frais courants sont fondés sur les dépenses de la période des 12 derniers mois se terminant en décembre 2020. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut :

- les commissions de performance
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPCVM. Certaines stratégies d'investissement entraînant une rotation du portefeuille régulière génèrent des coûts supplémentaires de transaction

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez vous référer à la section « frais » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet [www.axa-im.com](http://www.axa-im.com).

**Performances passées**


Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Les performances présentées sont nettes de frais. Les frais d'entrée et de sortie ne sont pas inclus dans les performances.

L'OPCVM a été créé le 20/07/2009 et la catégorie de parts a été lancée en 2018.

Les performances passées sont calculées en Euro et sont exprimées en pourcentage de la valeur liquidative de l'OPCVM à chaque fin d'année.

**Informations pratiques**
**Dépositaire :**

BNP-Paribas Securities Services, Grands Moulins de Pantin  
 9, rue du Débarcadère - 93500 Pantin

**Informations supplémentaires :**

D'autres classes d'actifs sont disponibles pour ce Compartiment. Pour plus d'informations sur les autres classes d'actifs, veuillez consulter le prospectus, disponible sur [www.axa-im.com](http://www.axa-im.com).

Le détail de la politique de rémunération actualisée de la société est publié en ligne à l'adresse <https://www.axa-im.com/en/remuneration>. Cette politique inclut la description de la manière dont les rémunérations et avantages sont octroyés aux salariés, et des informations sur le comité de rémunération. La société en fournira gratuitement un exemplaire imprimé sur demande

**Lieu et modalités d'obtention de la valeur liquidative :**

La dernière valeur liquidative de l'OPCVM est disponible sur simple demande auprès d'AXA Investment Managers Paris ou sur son site [www.axa-im.com](http://www.axa-im.com).

**Fiscalité :**

L'OPCVM est soumis au régime fiscal de la France. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM ou de votre conseiller habituel.

**Déclaration de responsabilité :**

La responsabilité d'AXA Investment Managers Paris ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM. L'OPCVM n'est pas ouvert aux investisseurs US visés dans le prospectus.

**Informations pour investisseurs en Suisse :**

Le représentant suisse est First Independent Fund Services Ltd, Klausstrasse 33, CH-8008 Zurich. Le service de paiement suisse est CREDIT SUISSE (Switzerland) Ltd, Paradeplatz 8, CH-8001 Zurich. Le prospectus, les documents d'informations clés pour l'investisseur ("KIID"), les statuts et les rapports annuels et semestriels peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant suisse.